

Délibération n°
2024.063

Séance du 19/09/2024
N° ordre : 03



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 15
- Excusés : 12
- Votants : 24
dont 9 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	24	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**DOMAINE ET
PATRIMOINE**

Cession de terrain à un
particulier sur le secteur
Rue de la Vézère

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 23/09/2024

Date de télétransmission
en préfecture : 23/09/2024

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf septembre deux mil vingt-quatre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2024

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Henri ROSENDO, Sylvie POLOMACK, Carine PERRIER, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Geoffrey GIBERT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Marie-Paule TOURNADOUR (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), André CHASTAN (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Bernard GILLET (pouvoir donné à Martine JUGIE), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Alain ISELIN), Elisabeth DEJEAN (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Henri ROSENDO), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Céline CHASTIN), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT (pouvoir donné à Carine PERRIER), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la demande de Madame CERTES Sandrine sollicitant l'acquisition d'une partie de la parcelle communale jouxtant sa propriété rue de la Vézère référencée au cadastre Section AP n° 446 d'une superficie de 2 503 m² ;
Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale de cette parcelle en date 26 juillet 2024 ;
Vu le plan de division réalisé par Sotec Plans ;
Considérant que la parcelle précitée appartient au domaine privé communal ;
Considérant que la commune souhaite conserver une bande de terrain où se situe un hangar à usage de stockage ;
Considérant qu'il a été convenu entre les parties que le prix de cette parcelle s'élève au prix de l'estimation susvisée soit 0,75 € le m² ;
Entendu l'exposé du Maire ;

Après délibération, l'Assemblée :

- **AUTORISE le Maire à céder à l'amiable à Madame CERTES Sandrine une partie de la parcelle de terrain référencée au cadastre Section AP n° 446 appartenant à la Commune, située rue de la Vézère, d'une superficie de 2 503 mètres carrés, au prix de 0,75 € le m² soit un montant total 1 877,25 €.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents nécessaires à la conclusion de ce dossier.**
- **PRECISE que les frais de notaire seront pris en charge par les acquéreurs.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 19 septembre 2024,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE